



# L'inscription à l'école

## Les modalités :

Les enfants sont admis à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans, en Petite Section.

En septembre 2026, nous accueillerons les enfants nés 2023.

**Pour procéder à l'inscription**, vous devez vous adresser à la mairie de votre commune de résidence dès le mois de décembre précédent la Rentrée de votre enfant.

Il vous sera alors remis une attestation d'inscription en mairie.

Vous envoyez ensuite un mail à l'école ([ce.0381153x@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0381153x@ac-grenoble.fr)) avec :

- la copie du certificat d'inscription en mairie,
- la copie des pages des vaccins du carnet de santé de votre enfant (vérifiez que son nom soit bien marqué en haut de la page des vaccins),
- la fiche de renseignements, en pièce jointe, ou disponible sur le site de la mairie. (A remplir **informatiquement** si possible)
- le certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

Vous pouvez envoyer tous ces documents de façon numérique sur le mail de l'école, cela évite les impressions et le gaspillage de papier.

Si vous les avez imprimés alors déposez-les dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'école.

Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour finaliser l'inscription de votre enfant et lui faire part de toutes informations que vous jugez utiles pour la scolarisation de votre enfant.

Si vous ne pouvez pas venir sur place, un échange téléphonique est conseillé. ([04.76.72.82.62](tel:04.76.72.82.62))

Il vous sera proposé un temps de visite collectif de l'école, au mois de juin.

Scolairement,  
L'équipe éducative des Épis d'or.